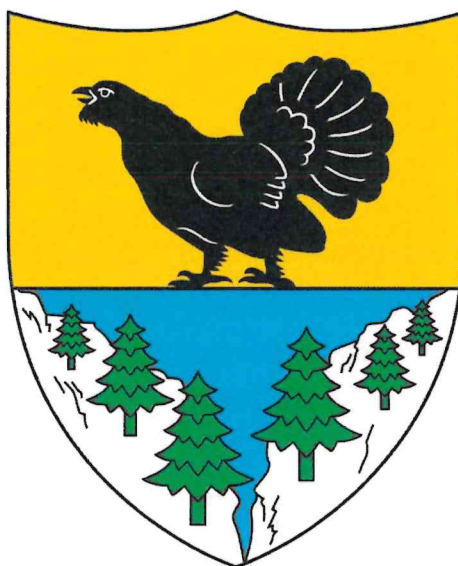


COMMUNE D'ENGES



PROCES-VERBAL DU CONSEIL GENERAL

**SEANCE EXTRAORDINAIRE
DU 21 MARS 2022**

La présidente ouvre la séance à 20h16 en accueillant les membres du Conseil général, du Conseil communal et le public. Elle poursuit ensuite avec le rappel de l'ordre du jour.

Ordre du jour

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal du 16 décembre 2021
3. Propositions, projets d'arrêté et rapports du Conseil communal :
 - 3.1. Demande de crédit d'engagement rétroactive de CHF 235'000.00 suite aux inondations du 22 juin 2021. Rapport à l'appui.
 - 3.2. Demande de crédit d'études de CHF 10'000.00 relative aux infrastructures souterraines du centre du village. Rapport à l'appui.
 - 3.3. Projet de fusion des communes d'Enges, Hauterive, La Tène et Saint-Blaise : deuxième phase des travaux préparatoires, adoption de la charte d'engagement et planification du processus ainsi qu'une demande de crédit d'étude de CHF 10'000.00 pour la suite des travaux. Rapport du Conseil communal et des commissions de fusion à l'appui.
4. Correspondance du Conseil général (lettres, pétitions et motions populaires).
5. Interventions du Conseil général (motions, propositions, interpellations, résolutions).
6. Informations des membres du Conseil communal.
7. Questions des membres du Conseil général.

Aucune remarque n'est formulée par le Conseil général.

1. Appel.

La présidente passe la parole au secrétaire, Michel Vesco, afin qu'il procède à l'appel qui se résume de la manière suivante :

Conseil général :

Présidente : Mme Constanze Bonardo

Vice-Président : M. Thierry Adatte

Secrétaire : M. Michel Vesco

Membres : M. Cédric Abplanalp, M. Gilles Christen, M. Pierre-André Geiser, M. Bernard Monnet ; M. Jonathan Pingeon

Excusée : Mme Maryline Sunier ; M. Michel Riba ; M. Nawaz Goommanee

Conseil communal :

Présidente : Mme Vanessa Renfer

Vice-président : Claude Borel

Secrétaire : M. Christophe Imbaud

Vice-secrétaire : M. Christophe Aubert

Membre : M. Laurent Hirt

Administration :

Mme Laura Richard, administratrice communale

Mme Camille Crelier, collaboratrice administrative

La présidente remercie le secrétaire pour son appel.

2. Approbation du procès-verbal du 16 décembre 2021

Thierry Adatte :

Remercie Camille Crelier pour son PV qui est selon lui bien fait.

Claude Borel :

Demande les corrections suivantes :

Page 4, 2^{ème} intervention de Claude Borel :

L'initiative ne passera probablement pas telle quelle, mais le Conseil d'Etat mijote des contre-propositions qui ne favoriseront pas les petites communes. C'est ainsi que l'actuelle péréquation financière sur les personnes morales est basée à la fois sur le nombre d'emplois et sur celui des habitants de chaque commune. Le Conseil d'Etat ne voudrait plus tenir compte que des emplois, ce qui avantagerait les villes au détriment des campagnes. Cela aggraverait notre déficit, ce que nous avons souligné lors de notre entretien avec le Conseil d'Etat.

Page 11, intervention de Claude Borel, 3^{ème} paragraphe, 2^{ème} ligne :

...de l'élève qui tient peu compte du nombre d'habitants des communes ; la valorisation accrue de ce critère...

Page 12. Intervention de Claude Borel :

La proposition a été faite au sein du COPIL de coordonner les PAL des 4 communes. Toutes 4 ne sont toutefois pas au même point d'avancement de ce dossier. Il serait dès lors compliqué de désigner le même prestataire pour toutes les communes. Une solution consisterait plutôt à désigner une personne ou une institution (objectif : ne) pour veiller à une bonne coordination du tout.

La présidente passe la parole à Thierry Adatte

Le Procès-verbal avec les modifications demandées est accepté à l'unanimité

3. Propositions, projets d'arrêté et rapports du Conseil communal

3.1 : Demande de crédit d'engagement rétroactive de CHF 235'000.00 suite aux inondations du 22 juin 2021. Rapport à l'appui.

Le Conseil général accepte à l'unanimité d'entrer en matière.

Christophe Aubert :

Le conseil communal fait part de sa demande de crédit. Il va de soi que depuis la dernière demande de crédit faite à l'automne passé il y a un grand décalage, d'une part car certains travaux n'étaient pas encore pris en compte et certains montants trop faibles et d'autre part, nous avons ajouté la part maximale attribuable à notre commune par le service de l'agriculture. Sur ces CHF 235'000.-, CHF 70'000.- sont alloués par le service des aménagements fonciers. Nous avons fait une demande globale pour pouvoir refaire nos chemins. Tous les remboursements du canton sont passés par la commune pour que nous soyons le seul interlocuteur auprès du canton et nous demandons aux propriétaires lésés la franchise qui aurait de toute façon été refacturée par le canton en cas de traitement direct avec les agriculteurs. C'est vrai que ce sont de gros montants, par exemple la facture Facchinetti ou la facture des heures de l'administration et du Conseil communal. Nous espérons recevoir le maximum du Canton, de la confédération et des associations. Dans ce montant, nous avons intégré la réfection du chemin de Frochaux qui n'est pas encore faite et que nous n'avions pas prévu. Le SENE demandait de remettre hors risques nos infrastructures suite aux dégâts, ce que nous avons fait ; le SENE a ensuite remis ce dossier au SPCH. Cela représente une plus-value de 32'000.- à payer que nous n'avions pas prévue. Notre part sur la réfection de ce chemin sera de 15 à 20 mille francs pour cette partie qui est à notre charge. Le montant global est bien réparti entre les divers interlocuteurs, Video 2000 et le Canton. Le but de cette enveloppe globale est de mettre la totalité des frais pour trouver le plus grand financement possible.

Constanze Bonardo :

L'argent que nous allons avoir en retour est un pourcentage des dépenses ?

Christophe Aubert :

Oui et il y a une franchise et une répartition entre Confédération, Canton et Commune mais pas tous les frais seront pris en charge, cela dépend des travaux. Le fait que ce soit la commune qui gère toutes les demandes de subventions, même celles qui sont accordées aux agriculteurs, nous permet de refacturer la franchise. Ce n'est pas à la commune de la payer.

Constanze Bonardo

Alors on aura une bonne surprise.

Christophe Aubert :

Oui on espère, c'est vrai que le premier calcul de la commission financière n'était pas très représentatif de la réalité car certains frais n'étaient pas pris en compte. Nous avons également profité de remettre en ordre toutes nos canalisations. Maintenant, nous savons que depuis la sortie du village jusqu'à Frochaux, nos canalisations sont correctes, des caméras ont été passées. La remise en état du chemin de Frochaux quant à elle se fera prochainement.

Gilles Christen :

Pour le chemin de Frochaux qui descend par où passent nos conduites et qui a été abîmé, ce n'est pas notre conduite qui a endommagé le chemin mais c'est l'eau. Nous sommes quand même tenus de participer à la remise en état de ce chemin ?

Christophe Aubert :

Oui, sur CHF 140'000.- ce sont nos chambres et cela nous incombe de payer ces réparations. Video 2000 ou Swisscom ont des petites conduites pour leurs câbles qui passent donc le plus gros est à nous. Nous avons demandé une étude au bureau VBI pour contrôler les montants des participations pour les faire baisser mais cela n'est pas possible, les calculs sont corrects.

Gilles Christen :

Y-a-t-il d'autres communes qui participent ?

Christophe Aubert :

Oui, Cressier ; et la forêt appartient au canton c'est pour cela que le canton paie une bonne partie de ces frais. Nous ferons tout notre possible pour récupérer le maximum. Cela coûtera entre 20 et 30 mille francs dans l'enveloppe globale. Nous étions également déçus de devoir payer ces montants que nous n'avions pas anticipés.

Gilles Christen :

Est-ce que ce montant prend en compte la réfection des chemins agricoles et forestiers ?

Christophe Aubert :

Oui cela rentre dans l'enveloppe globale, il y aura des subventions par secteur, agricole, service des eaux et service des forêts. Les subventions sont données par secteur et les services concernés choisissent ce qu'ils prennent en charge. Au début le but était de faire 1/3 aux Communes 1/3 au Canton et 1/3 à la Confédération ce qui ne finalement pas fait avec la répartition par secteur.

Gilles Christen :

La dépense sera comptabilisée dans les investissements et amortie à un taux de 2% sur 50 ans. Pourquoi 50 ans ?

Christophe Aubert :

C'est régi par la LFinrec, on ne peut pas choisir ces durées de remboursement d'emprunt, des tableaux de durée sont établis et nous devons les suivre.

Gilles Christen :

Est-ce que ce genre de prêt sur longue durée risque de peser dans la balance dans le cadre de la fusion ?

Christophe Aubert :

Il faut imaginer que ce genre d'investissement « pansement » obligatoires sera pris en compte dans les fusions, certes nous ne pouvons pas faire des investissements exceptionnels en vue des fusions, mais comme indiqué par Claude Borel plusieurs fois, les investissements doivent être discutés avec les autres communes. Cela ne devrait pas influencer l'acceptation ou non de la fusion.

Jonathan Pingeon :

Les CHF 235'000 représentent ce que ça a coûté ?

Christophe Aubert :

Non, c'est ce que nous espérons ne pas dépasser.

Jonathan Pingeon :

Cela veut dire que si nous encaissons toutes les subventions, la charge finale sera d'environ CHF 85'000.-.

Christophe Aubert :

Oui et à cela on espère encore ajouter des aides supplémentaires d'Alpinfra, le Fonds Suisse ou d'autres organisations.

Laura Richard :

Nous devons présenter une somme totale, mais nous espérons avoir plus de subvention pour baisser l'impact sur nos finances.

Christophe Imbaud :

Maintenant nous nous approchons des associations.

Thierry Adatte :

Cela représente des subventions intéressantes ou pas ?

Christophe Aubert :

Par exemple, Alpinfra entre en matière pour les frais de plus de CHF 70'000.-, mais nous ne savons pas ce que nous obtiendrons, rien n'est officiel.

La présidente remercie le CC pour son implication et la gestion des frais et demande de subvention.

La demande de crédit est acceptée à l'unanimité.

3.2 : Demande de crédit d'études de CHF 10'000.00 relative aux infrastructures souterraines du centre du village. Rapport à l'appui.

Le Conseil général accepte à l'unanimité d'entrer en matière.

La présidente passe la parole au Conseil communal.

Laurent Hirt :

Il sera discuté avec le bureau d'ingénieur quels branchements seront installés dans notre sous-sol. Le but n'est pas de prévoir des tubes pour tout, mais plutôt pour ce que l'on a besoin et ce qui pourrait être utile dans le futur. Le Conseil Général a demandé si un chauffage à distance était envisageable. Le bureau d'ingénieur intégrera ce point à son étude, mais il semble tout de même compliqué de déterminer la faisabilité sans savoir où serait le chauffage.

Aujourd'hui nous demandons un crédit de CHF 10'000.-. Le bureau d'ingénieur demande environ CHF 4'800.- mais nous prenons une marge, notamment pour les demandes d'étude telles que celle du chauffage à distance.

Claude Borel :

Il est question de problème énergétique, notamment pour le nouveau quartier des Clos, mais ne connaissant pas encore le futur propriétaire. Nous ne savons pas quelles sont leurs intentions et il est aussi possible que certains habitants du centre du village soient intéressés au chauffage à distance. Ce serait judicieux que nous le sachions.

Thierry Adatte :

De nombreuses chaudières sont en réfection, par exemple, nous ne pouvons plus mettre de mazout. Il y aura automatiquement des intérêts, car nous devons tous à un moment ou un autre changer notre système à mazout.

Claude Borel :

En 1990, lors de la réfection de la Maison de commune la question du chauffage à distance s'était posée et cela semblait bien, mais au final cela ne s'est pas fait. Si les propriétaires des Clos avaient un projet, nous les mettrions en contact avec les autres propriétaires.

Christophe Aubert :

Le chauffage à distance n'a pas été réfléchi, mais nous pourrions voir avec le bureau d'ingénieur pour mettre des Somo plus gros que ceux que l'on avait prévus. Il faut que le bureau d'ingénieur fasse ses calculs en fonction et qu'on puisse les prendre en compte dans ce projet. Par contre, nous ne mettrons pas des gros Somo partout juste dans l'éventualité où l'on passe au chauffage à distance. Il est vrai que pour le centre du village, le chauffage à distance pourrait être bien, mais il faut une étude précise du bureau d'ingénieur.

Constanze Bonardo :

Cette idée est venue comme ça, mais nous ne savons pas qui pourrait être intéressé.

Pierre-André Geiser :

Depuis 1990, la politique énergétique a changé et il faudrait peut-être faire une enquête des personnes intéressées pour savoir qui souhaiterait passer au chauffage à distance. A ma connaissance, il y a passablement d'habitants qui devront prochainement assainir leur chauffage.

Christophe Aubert :

Oui, on le prend en compte mais cette démarche est compliquée. Plusieurs maisons sont en PAC (pompe à chaleur) et le chauffage à distance doit être assez attractif pour que les particuliers passent de la PAC, qui est un bon système, au chauffage à distance. Ce sujet n'est pas évident mais le sondage serait intéressant pour savoir quelles maisons ont des chauffages désuets. Le but est de faire un produit intéressant pour les citoyens de manière à ce que ce soit logique et intéressant financièrement.

Michel Vesco :

Il serait intéressant, comme il a été dit de demander au bureau d'étude, car ces tuyaux vont avoir un coût important, et il faut que cela en vaille la peine. Engager ces frais sur la base d'une enquête est risqué, car les citoyens peuvent changer d'avis.

Il est aussi important de prendre en compte le fait que les citoyens ne veulent plus être dépendants de quelqu'un, on le voit par exemple avec le solaire. Les citoyens ne veulent plus être tributaires de l'offre et la demande. Dans le cadre de la fouille, pourquoi ne pas profiter pour mettre les tuyaux nécessaires au chauffage à distance pour autant que cela ait un coût raisonnable et qu'il y ait un réel intérêt.

Laurent Hirt :

Nous n'avons pas d'emplacement pour faire du chauffage à distance, nous n'avons pas connaissance de la demande qu'il y a, la seule chose que l'on sait, c'est que l'hydrocarbure est de moins en moins une bonne alternative. Nous allons faire cette enquête auprès du bureau d'ingénieur et cette étude sera peut-être complétée par d'autres éléments tels que le solaire.

Christophe Aubert :

C'est clair que c'est du moyen terme, donc les propriétaires qui sont dans l'urgence ne peuvent pas compter là-dessus.

Laurent Hirt :

Une chose est sûre, c'est que nous ne pourrions pas passer d'une complète dépendance à une autonomie totale. Il est plus simple de mettre en place des méthodes plus « modernes » sur les bâtiments neufs. Sur les existant, nous ne pouvons pas demander à la population de tout changer.

Gilles Christen :

Vous avez évoqué des idées de place pour des tuyaux autres que le chauffage à distance.

Laurent Hirt :

Nous ne savons pour le moment pas exactement ce que nous aurons besoin, mais nous gardons des places pour des branchements qui pourraient nous être demandés.

Christophe Aubert :

Dans le cas de la réfection de la route, le canton paie le revêtement et de ce fait, nous n'aurons plus le droit d'ouvrir par la suite durant une certaine période. Il faut donc prévoir toutes les options pour ne pas devoir rouvrir la route. Nous mettons ces tuyaux « d'attente » au dimensionnement correct pour qu'ils soient polyvalents en cas de demandes futures. Nous n'avons pas d'autres idées en plus de ce que l'on a déjà, mais nous faisons au cas où.

La demande de crédit est acceptée à l'unanimité.

3.3 : Projet de fusion des communes d'Enges, Hauterive, La Tène et Saint-Blaise : deuxième phase des travaux préparatoires, l'adoption de la charte d'engagement et la planification du processus ainsi qu'une demande de crédit d'étude de CHF 10'000.00 pour la suite des travaux. Rapport du Conseil communal et des commissions de fusion à l'appui.

Le Conseil général accepte à l'unanimité d'entrer en matière.

Claude Borel :

Précise qu'il manque un zéro dans le titre du rapport et à l'article 7 de l'arrêté.

Il tient à souligner que c'est un moment important pour ce processus de fusion, après ces phases et discussions depuis le dernier Conseil général. Le travail avance bien et le planning d'un an et demi est plutôt raisonnable et sera a priori respecté.

La société civile et le Conseil général seront aussi sollicités pour prendre part aux groupes de travail.

Thierry Adatte :

Le rapport du COPIL est le fruit d'une réflexion entre les membres du COPIL et il a été revu par les commissions de fusion des communes. Objectif : ne nous aide beaucoup et participe à l'accélération de ce projet. M. Daflon, de Fribourg, nous entoure bien. Il faut aussi prendre en compte les groupes de travail qui ont été séparés en deux types ; projet de société et groupe technique. Comme indiqué par Claude Borel, nous aurons besoin de la population, notamment des sociétés villageoises, pour que le COPIL prenne ses décisions. Les groupes techniques font, par exemple, de l'analyse financière et le budget qui concerne plus particulièrement les

autorités exécutives et les administrations qui sont plus compétentes. Il faudra trouver des Engeois intéressés.

Nous sommes la première commune à voter, nous espérons donner le premier signal positif, car en cas de vote négatif tout s'arrête.

Jonathan Pingeon :

La demande de crédit de CHF 10'000.- est en lien avec les futurs travaux ?

Thierry Adatte :

Oui et ce montant est calculé au prorata des habitants. Toutes les communes ont la même importance, peu importe leur nombre d'habitants, mais les coûts sont répartis en fonction de ce critère.

Claude Borel :

Nous devons bien préparer cette fusion pour maintenir les espaces de parole pour notre commune. Il faudra réfléchir à des solutions, car ces espaces ne seront probablement pas au sein du Conseil général ou communal de la nouvelle commune. Nous devons nous battre pour garder des places pour nos représentants, ce qui a une importance dans les prises de décisions.

La demande de crédit est acceptée à l'unanimité.

4. Correspondance du Conseil général (lettres, pétitions et motions populaires).

Aucune correspondance

5. Interventions du Conseil général (motions, propositions, interpellations, résolutions).

Aucune intervention.

6. Informations des membres du Conseil communal

La présidente passe la parole au Conseil communal.

Claude Borel :

Concernant le PAL :

Un pas important a été franchi en ce qui concerne notre plan d'aménagement local (PAL). Nos mandataires viennent en effet de livrer leur rapport de pré-étude et, comme le veut la procédure, nous l'avons transmis au SAT après approbation par le Conseil communal.

Dès que nous disposerons des remarques du SAT, nous organiserons une séance avec les commissions PAL et d'urbanisme, ainsi que le Conseil communal. Nos mandataires nous présenteront alors les principaux axes du futur plan. Des adaptations seront alors encore possibles.

Relevons quant au fond que notre actuel PAL datant de moins de 10 ans, les nouveautés ne seront pas très nombreuses. Pour l'essentiel, elles porteront sur la nomenclature qui a été modifiée au plus haut niveau, sur la prise en compte du nouveau schéma directeur pour le Plan de quartier des Clos, sur diverses précisions concernant les constructions dans la Zone d'ancienne localité et sur l'alimentation en eau de la Commune (projet Frochaux – Chaumont). Divers rapports spécialisés sont également exigés par l'Etat. L'étape suivante, ce printemps,

consistera à désigner nos mandataires pour le rapport final. Nous sommes satisfaits de nos partenaires actuels et souhaitons les nommer dans le cadre d'une procédure de gré à gré, les limites financières imposées pour les marchés publics n'étant pas dépassées.

En juin, le Conseil général sera appelé à voter le crédit pour la suite des travaux. Il sera de l'ordre de 120'000 francs, honoraires pour les rapports spécialisés et TVA compris. Viendront en déduction les subventions cantonales fixées par le SAT.

Nous espérons obtenir des conditions maximales de subventions au vu de notre récent PAL et nos finances réduites.

Christophe Imbaud :

Concernant l'adduction d'eau du Grand Chaumont

Le 17 février, une séance d'information a été faite en présence de Monsieur Benacloche, ingénieur de la Ville de Neuchâtel, la société VITEOS ainsi que le Bureau Mauler Ingénierie. Le début des travaux est agendé à début 2024 pour se terminer fin 2024.

Après discussions avec les communes du Plateau de Diesse et de Nods, ces dernières ont fait part de leur non-volonté de rentrer dans le processus. La Commune de Lignières, elle, rejoindra le processus et cela permettra des économies pour notre commune.

Lors du Conseil général de Neuchâtel, 2 variantes seront présentées : 1 seule serait favorable à notre commune et sera probablement adoptée car elle permettra à Neuchâtel de profiter des subventions cantonales et fédérales permettant une économie non négligeable de CHF 1.3 millions.

Christophe Imbaud :

Concernant les déchets verts :

Une proposition sera faite prochainement mais ce service ne sera malheureusement pas gratuit pour la population, le coût sera déterminé et si le projet va de l'avant ce sera pour cette année. Ce sera un service de ramassage à domicile.

Thierry Adatte :

Ajoute que les déchets verts peuvent être mis sur les terrains.

Christophe Imbaud :

Comme déjà indiqué, nous vous incitons à faire du compostage et à utiliser les services déjà en place, mais comme une demande avait été faite, nous proposons une solution.

Jonathan Pigeon :

Y'aura-il une participation financière de la commune ?

Christophe Imbaud :

Non, ce sera à 100% à la charge du citoyen.

Vanessa Renfer :

Concernant le parascolaire :

Suite à la démission de la titulaire au 31 mars, une nouvelle directrice de structure a été engagée par la commune de Cornaux. Elle travaillera à Enges 1 jour par semaine. Son salaire étant à peu près équivalent, nous ne nous attendons pas à une modification des charges pour cette ligne budgétaire. Les inscriptions seront ouvertes au début du mois d'avril.

Concernant le Car Postal :

La commune a entrepris des démarches auprès du canton afin de rétablir un arrêt à Lordel. L'écho rencontré est plutôt positif. Nous devons étudier la possibilité pour le car de faire sa manœuvre de rebroussement à cet endroit. Des travaux d'aménagement seront à prévoir et feront l'objet d'une demande de crédit.

Concernant les projets intercommunaux :

Dans le cadre de la fusion, nous collaborons avec nos partenaires pour différents projets :

- Célébration du 1er août à Hauterive cette année
- Duel intercommunal la Suisse bouge, Anim'Enges le gère à Enges.
- Passeport vacances automne 2022, une semaine pour les enfants de 8 à 12 ans. A Enges, ce sera probablement une activité faite dans le cadre naturel..

Les sociétés locales sont impliquées dans ces projets, ce qui est très positif.

Thierry Adatte :

La fête nationale sera le 1^{er} août ?

Vanessa Renfer :

Oui nous participerons au 1^{er} août à Hauterive. Les coûts sont repartis au nombre d'habitants. Le 31 juillet, la fête habituelle aura lieu à Enges, organisée par la société de jeunesse.

Michel Vesco :

Il n'y a pas beaucoup d'intérêt à aller à Hauterive si la fête a aussi lieu à Enges. Il y a des risques que personne ne descende.

Christophe Aubert :

Je pense que certains se déplaceront, nos activités et habitudes doivent être conservées mais les deux fêtes peuvent être faites. Bien des personnes fêtent le 31 à Enges puis le 1^{er} ailleurs.

Thierry Adatte :

Ce sera un tournus pour le lieu.

Vanessa Renfer :

Exactement, le tournus aura lieu, mais à Enges ce sera compliqué car nous avons peu de place pour accueillir beaucoup de monde, notamment pour le parcage des véhicules.

Laurent Hirt :

Nous montrons notre intérêt à la fusion, mais pouvons quand même faire notre fête le 31 à Enges. Je suis favorable aux deux fêtes, cela donnera aussi une bonne perception pour la fusion.

Constanze Bonardo :

Demande s'il y a d'autres informations.

Christophe Aubert :

Concernant l'arrêt de bus à Lordel, nous nous sommes approchés de la famille Sunier pour utiliser leur place privée pour le rebroussement du bus. Des négociations sont en cours.

7. Question des membres du Conseil Général

Thierry Adatte :

Est-ce que des demandes d'offres pour le chauffage du collège ont pu être faites depuis notre dernière séance ?

Laurent Hirt :

Oui, j'ai rencontré une entreprise qui va chiffrer un apport énergétique photovoltaïque pour le Collège et le Hangar. J'ai également un rendez-vous la semaine prochaine.

Laurent Hirt prend ensuite chacune des questions du Conseil général à la suite.

Concernant le chauffage à distance, une analyse va être faite avec le chauffage déjà en place chez Frédéric Reichen. Cette option est à étudier.

Concernant le néon de l'arrêt de bus, pour le moment il n'y a pas de réponse, je vais encore relancer le Groupe E pour que cela avance. L'idée serait de mettre quelque chose avec capteurs de présence.

Constanze Bonardo :

Le but est d'avoir un peu de lumière pour les personnes qui seront à l'arrêt de bus et non pas d'éclairer tout le quartier, alors un néon standard suffit.

Bernard Monnet :

Nous souhaitons savoir si vous avez une idée quand la petite route entre la pierre des Polonais et Frochaux sera rouverte.

Laurent Hirt :

Les travaux ne sont pas encore terminés mais nous allons poser la question.

Bernard Monnet

Peut-on refaire une intervention pour que la route en dessous de la carrière soit propre, car le nettoyage est fait le soir mais dans la journée elle est très sale.

Laurent Hirt :

Effectivement nous avons déjà fait une demande mais le souci est qu'il y a un important trafic de camions et quand ils quittent la carrière l'eau qui tombe des camions salit la route.

Christophe Aubert :

On a déjà écrit au responsable de la carrière ; malgré le nettoyage des camions, c'est compliqué de le faire parfaitement. Maintenant c'est de l'eau sale qui se dépose sur la route auparavant il y avait également des déchets en plus.

Laurent Hirt :

Cette route étant cantonale, nous écrirons au Service des Ponts et chaussées.

Christophe Aubert :

Pour la route de Frochaux nous avons déjà écrit l'année passée, ils sont actuellement en train de remettre de la terre, donc on va réécrire pour connaître les nouveaux délais.

Constanze Bonardo :

Félicite le Conseil communal pour le changement des containers qui sont maintenant bien plus pratiques.

Constanze Bonardo :

Propose que des personnes responsables soient désignées pour le changement à apporter à la vitrine.

Christophe Aubert :

Avait dit qu'il s'en chargeait d'ici à la séance du jour, mais malheureusement il n'a pas pu le faire ; ce sera fait prochainement une fois qu'elle sera vidée.

Laura Richard :

Le but est de convoquer les sociétés du village une fois que la vitrine sera vide.

Vanessa Renfer :

On en a parlé à Laurence Pauchard (Anim'Enges) et Melvin Salvi (Société de jeunesse) et ils trouvent que le changement est une bonne idée.

Constanze Bonardo :

N'oubliez pas d'intégrer le théâtre à ce projet.

Vanessa Renfer :

Non, nous vous intégrerons et l'école y participera aussi.

Laura Richard :

La société de tir sera elle aussi contactée pour qu'elle y dépose quelque chose.

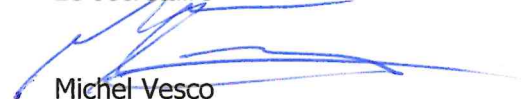
La présidente remercie tout le monde et lève la séance à 21h50

La Présidente



Constanze Bonardo

Le secrétaire



Michel Vesco

Procès-verbal établi par Camille Crelier, collaboratrice administrative.

